



CC Orée de Bercé - Belinois (Siren : 247200447)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Ecommoy
Arrondissement	Mans
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	28/12/1993
Date d'effet	28/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Nathalie DUPONT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel communautaire-1, rue Sainte Anne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72220 ECOMMOY
Téléphone	02 43 47 02 20
Fax	02 43 47 02 29
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	19 770
-----------------------------	--------

Densité moyenne 132,32

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Ecommoy (217201243)	4 743
72	Laigné-en-Belin (217201557)	2 488
72	Marigné-Laillé (217201870)	1 668
72	Moncé-en-Belin (217202001)	3 495
72	Saint-Biez-en-Belin (217202688)	728
72	Saint-Gervais-en-Belin (217202878)	2 178
72	Saint-Ouen-en-Belin (217203066)	1 354
72	Teloché (217203504)	3 116

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>B.2.1 ∫ Collecte, traitement et valorisation des déchets. B.2.2 ∫ Possibilité de prestation de service pour la communauté de communes du Val de Sarthe consistant dans ∫accueil de ses habitants à la déchetterie de Guécélard, contre rémunération au coût du service. B.2.3 ∫ Possibilité de prestation de service pour la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau consistant dans le traitement de déchets verts issus de ses services techniques sur la plate-forme d'∫Ecommoy, contre rémunération au coût du service.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>B.2.1 ∫ Collecte, traitement et valorisation des déchets. B.2.2 ∫ Possibilité de prestation de service pour la communauté de communes du Val de Sarthe consistant dans ∫accueil de ses habitants à la déchetterie de Guécélard, contre rémunération au coût du service. B.2.3 ∫ Possibilité de prestation de service pour la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau consistant dans le traitement de déchets verts issus de ses services techniques sur la plate-forme d'∫Ecommoy, contre rémunération au coût du service.</i>
- Autres actions environnementales <i>Compétences optionnelles : Etudes visant à la protection de ∫environnement et à la mise en valeur du cadre de vie intéressant ∫ensemble des communes membres.</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Compétence optionnelle : ∫ Etude, création et gestion de logements-foyers non médicalisés pour personnes âgées.</i>
- Action sociale <i>C.3 ∫ Actions d'∫intérêt communautaire à destination de ∫enfance et de la jeunesse : - études et actions portant sur la coordination d'∫équipements et d'∫activités mis en place dans les communes membres, - gestion des services suivants, en partenariat avec la CAF : . Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (R.A.M.P.E.) . Multi-accueils . Halte-garderies . Accueils péri-scolaires . Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) . Mercredis récréatifs . Accueils-jeunes à ∫exception de ∫animation autour des repas. C.4 ∫ Possibilité de prestation de service pour les</i>

communes de Mayet et Mulsanne consistant dans l'accueil d'enfants de ces communes dans les haltes-garderies du territoire communautaire, contre rémunération au coût du service. C.5 Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) chargé de gérer les compétences et services à destination de l'enfance et la jeunesse prévus aux paragraphes C3 et C4. Le CIAS est habilité à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la communauté de communes.

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Développement économique : Aménagement, entretien et gestion de trois zones artisanales, industrielles, commerciales et tertiaires d'intérêt communautaire : la Z.A.C. de la Belle Étoile au Nord, le Parc d'activités de l'échangeur composé de la Z.A.C. « Les Trubardières », de la Z.A.C. du Cruchet et du secteur de la Prêle compris dans la Zone d'Aménagement Différé créée par la communauté de communes au Sud ainsi que le lotissement du « Petit Raidit », à Teloché. Acquisition, réhabilitation, aménagement de sites industriels pour usage économique : site de l'ex société Bélipta

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

A.1.2 Construction, location et vente de bâtiments-relais artisanaux, industriels, commerciaux et tertiaires dans les zones d'activités d'intérêt communautaire. A.1.4 Etude, création, location et vente de locaux commerciaux compris dans ou attenants à des bâtiments communautaires à vocation touristique et/ou sportive. A.1.5 Etude et mise en œuvre d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (O.R.A.C.). Compétences facultatives : C.1 Toutes actions favorisant la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle notamment : - création et gestion d'un Espace Rural Emploi Formation en partenariat avec le Groupement d'intérêt Public « Mission Locale de l'agglomération mancelle », - création et gestion de chantiers d'insertion - toutes actions en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Actions de promotion économique du territoire, d'intérêt communautaire

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

B.3.1 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : Les équipements d'intérêt communautaire sont : - les équipements aquatiques nouveaux à caractère unique, - la piscine publique existante située à Ecommoy, à compter du 1er janvier 2011. Mise en œuvre d'une politique d'animation dans le domaine de la natation sportive.

- Activités péri-scolaires

B.4 Action sociale d'intérêt communautaire. L'action sociale d'intérêt communautaire est la suivante : B.4.1 : Etudes et actions portant sur la coordination d'équipements et d'activités à destination de l'enfance et de la jeunesse mis en place dans les communes membres, B.4.2 : Gestion des services suivants, en partenariat avec la CAF : Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (R.A.M.P.E.) . Multi-accueil . Halte-garderies . Accueil péri-scolaires . Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) . Mercredis récréatifs . Accueils-jeunes à l'exception de l'animation autour des repas. B.4.3 : Possibilité de prestation de service pour les communes de Mayet et Mulsanne consistant dans l'accueil d'enfants de ces communes dans les haltes-garderies du territoire communautaire, contre rémunération au coût du service. B.4.4 : Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) chargé de gérer les compétences et services à destination de l'enfance et la jeunesse prévus aux paragraphes B.4.2 et B.4.3. Le CIAS est habilité à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la communauté de communes ».

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétences optionnelles : Création, aménagement et gestion de l'école de musique communautaire. Organisation de quatre manifestations par an maximum à caractère musical et/ou culturel d'intérêt communautaire : les manifestations d'intérêt communautaire sont celles dans lesquelles est impliquée l'école de musique

- Activités sportives

Compétences optionnelles : Organisation d'une manifestation sportive par an impliquant l'ensemble des communes membres

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, révision et suivi de documents d'urbanisme prévisionnel : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur.</i>
- Schéma de secteur <i>Elaboration, révision et suivi de documents d'urbanisme prévisionnel : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Aménagement de l'espace communautaire : A.2.1 - Étude, création et réalisation de deux zones d'aménagement concerté et d'un lotissement d'activités d'intérêt communautaire : la Z.A.C. de la Belle Étoile au Nord, le Parc d'activités de l'échangeur composé de la Z.A.C. « Les Trubardières », de la Z.A.C. du Cruchet et du secteur de la Prêle compris dans la Zone d'Aménagement Différé créée par la communauté de communes au Sud ainsi que le lotissement d'activités du « Petit Raidit » situé à Teloché.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>Création des Zones d'Aménagement Différé (ZAD) nécessaires à la mise en œuvre des opérations relevant de l'une des compétences de la communauté de communes</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Actions de développement touristique à savoir : - étude, création et gestion d'écomusées, - création, entretien et promotion des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire (les sentiers d'intérêt communautaire sont les 15 sentiers figurant au guide « Vertes Randonnées » édité en 2001 et tous les éventuels nouveaux chemins créés par la Communauté de communes</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>Compétences optionnelles : Politique du logement social et action en faveur du logement des personnes défavorisées : B.1.1 - Étude, réalisation et suivi des opérations de logement social d'intérêt communautaire incluant la viabilisation des terrains concernés : les opérations d'intérêt communautaire sont celles comportant au moins cinq logements</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Compétences optionnelles : Mise en place et suivi d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et d'Opération Régionale d'Amélioration de l'Habitat (O.R.A.H.).</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat <i>Exercice du droit de préemption urbain (DPU) dans le cadre des opérations relevant de l'une des compétences de la communauté de communes (une délibération favorable de la commune concernée est nécessaire).</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Elaboration et approbation d'une charte de Pays en adhérant pour cela au syndicat mixte du Pays du Mans chargé notamment de la contractualisation avec l'Etat, la région et le département</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Etude, mise en place et exploitation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.). Achat de matériel informatique pour les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de programmes globaux d'équipement intéressant l'ensemble des structures scolaires publiques et privées du territoire, en excluant les achats ponctuels ou le câblage des locaux. Création et gestion d'un espace public numérique (cybercentre ou assimilé) Création et gestion de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Création et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage</i>
- Autres <i>La communauté de communes pourra réaliser des prestations dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention conformément aux articles L 5211-56 et L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales. Elle pourra également intervenir comme mandataire conformément à la loi du 12 juillet 1985 et, le cas échéant, comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics. Adhésion à divers organismes intervenant dans le champ de compétences de la communauté de communes</i>

Achat de matériel informatique pour les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de programmes globaux d'équipement intéressant l'ensemble des structures scolaires publiques et privées du territoire, en excluant les achats ponctuels ou le câblage des locaux. Soutien à l'élaboration d'un projet médical par les professionnels de santé. Réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics prévu par la loi n° 2005-102 du 11.02.2005 pour l'ensemble des communes membres. Mise en oeuvre d'une politique d'animation dans le domaine de la natation sportive. Elaboration d'une charte forestière sur le territoire communautaire et contribution à la mise en œuvre d'une politique forestière dans le cadre de la charte forestière du territoire

#### Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

B.4 Action sociale d'intérêt communautaire. L'action sociale d'intérêt communautaire est la suivante : B.4.1 : Etudes et actions portant sur la coordination d'équipements et d'activités à destination de l'enfance et de la jeunesse mis en place dans les communes membres, B.4.2 : Gestion des services suivants, en partenariat avec la CAF : Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (R.A.M.P.E.) . Multi-accueils . Halte-garderies . Accueils péri-scolaires . Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) . Mercredis récréatifs . Accueils-jeunes à l'exception de l'animation autour des repas. B.4.3 : Possibilité de prestation de service pour les communes de Mayet et Mulsanne consistant dans l'accueil d'enfants de ces communes dans les haltes-garderies du territoire communautaire, contre rémunération au coût du service. B.4.4 : Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) chargé de gérer les compétences et services à destination de l'enfance et la jeunesse prévus aux paragraphes B.4.2 et B.4.3. Le CIAS est habilité à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la communauté de communes ».

### Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM pour le Développement Numérique (SMIDEN) (257202176)	SM fermé	37 131
72	SM du Pays du Mans (257202317)	SM ouvert	269 043
72	SM du SCOT du Pays du Mans (257201996)	SM fermé	269 043
72	SM de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage (257202382)	SM fermé	340 303

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)